

Paris, le 9 juin 2020

Assemblée Générale de la LNR du 10 juillet 2020 **Appel à candidatures – Personnalité qualifiée**

A la suite du décès de M. Jean-Marc MANDUCHER, une élection partielle sera organisée lors de l'Assemblée Générale de la LNR qui se réunira le 10 juillet 2020 afin de pourvoir au poste de « personnalité qualifiée » devenu vacant.

Sont membres de l'Assemblée Générale de la LNR, quatre personnalités qualifiées élues par les clubs professionnels pour la durée du mandat du Comité Directeur. Une fois élues, ces quatre personnalités qualifiées deviennent automatiquement membre du Comité Directeur de la LNR.

Le présent appel à candidature concerne donc l'un de ces quatre postes.

Conformément à l'article 19 des statuts de la LNR, toute candidature à ce poste devra être transmise à la LNR (à l'attention du Directeur Général) **au plus tard le 18 juin 2020** (date limite de présentation à la LNR de la lettre recommandée avec accusé de réception ou de tout autre moyen garantissant la réception de la candidature) et mentionner les nom, prénom, adresse, qualité et, éventuellement, le numéro de leur licence FFR (saison 2019/2020) en cours de validité ainsi que l'engagement de mise en conformité avec les règles d'incompatibilité prévu à l'article 8 des statuts dans les délais requis.

Les statuts de la LNR sont disponibles sur son site internet www.lnr.fr. Les conditions d'éligibilité au poste de personnalité qualifiée sont énoncées aux articles 8 et 18 des statuts.

